



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 30 mars 2018

Monsieur le Président,

Le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du Val d'Europe agglomération a été arrêté le 15 mars 2018.

Par courrier réceptionné le 20 mars 2018, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

La commission s'est réunie le jeudi 29 mars 2018 pour examiner ce projet que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT et Madame Dorine NOUALLET, a présenté à partir de votre dossier de PLUI.

Le projet consistait en l'ajustement de la délimitation de la zone Nzh située dans la ZAC du Couvernois sur la commune de Serris. Il consistait aussi en l'aménagement d'une voie d'accès à la ZAC des deux golfs, accompagné d'un passage souterrain pour les golfeurs sur la commune de Bailly-Romainvilliers.

La commission a rendu, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, un avis favorable sur ce projet de révision allégée du PLUI.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



IGOR KISSELEFF

Jean-Paul BALCOU
Président Val d'Europe Agglomération
Château de Chessy
BP 40 Chessy
77701 MARNE LA VALLEE Cedex 4